

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1631

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Quartier Joliot Curie - Aménagement des espaces publics - Réalisation des travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laférière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillonel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1631**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Mions

objet : **Quartier Joliot Curie - Aménagement des espaces publics - Réalisation des travaux des tranches conditionnelles 1 et 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le quartier Joliot Curie est localisé au nord de la commune de Mions, entre la voie ferrée Lyon/Grenoble, la rue du 23 Août, l'A 46 et le boulevard des Nations, en limite avec Corbas.

Son isolement, auquel la présence de l'A 46 contribue largement, est renforcé par l'éloignement de la quasi totalité des équipements publics.

Il est composé de zones industrielles (ZI Léopha et ZI des Pierres Blanches) et de secteurs résidentiels.

Le secteur concerné par le projet d'aménagement est actuellement occupé par 20 maisons du hameau de la Fontaine accueillant des gens du voyage sédentarisés et par deux bâtiments R+4 du Clos Charles Péguy regroupant 40 logements, propriété de la SA Gabriel Rosset. Ce dernier ensemble est dans un état de dégradation important.

Le projet de requalification urbaine et sociale du quartier Joliot Curie était inscrit dans le contrat de ville signé pour la période 2000-2006.

Ce projet comprend les axes suivants :

- démolition du Clos Charles Péguy,
- construction de 181 logements (112 en accession et 69 en locatif),
- réhabilitation du hameau de La Fontaine,
- création d'une trame viaire permettant le désenclavement du quartier et la desserte des 201 logements conservés ou à construire,
- mise en valeur et sécurisation des abords de l'école Joliot Curie, seul équipement public présent dans le quartier, par la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Mions, d'un parvis et d'un mail le long de la rue Joliot Curie.

Un protocole d'accord signé le 7 décembre 2007 par la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Mions, l'office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la SA Gabriel Rosset et l'Etat a défini les modalités de mise en œuvre du projet de requalification urbaine et de gestion urbaine et sociale du quartier.

La Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage des voies, réseaux et espaces publics à réaliser sur le secteur (hors parvis de l'école réalisé par la commune).

Par délibération du 2 mai 2007, le conseil de Communauté a accepté le financement des honoraires de maîtrise d'œuvre et des frais de maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre (Séchaud et Bossuyt) désignée début 2008, a remis un avant-projet d'ensemble au mois de janvier 2010.

2° - Projet

Le projet d'aménagement contenu dans l'avant-projet prévoit la réalisation :

- de voies nouvelles, assurant le maillage interne du quartier futur et sa liaison avec les quartiers périphériques,
- de deux espaces publics : le mail au nord de la voie Joliot Curie et un espace paysager au nord du quartier,
- des réseaux urbains,

ainsi que :

- le réaménagement de la rue Joliot Curie au droit du groupe scolaire par la mise en place d'un plateau,
- la reconfiguration et le bouclage sur la rue Collière, de la rue de la Fontaine desservant le hameau du même nom.

Toutes ces voies seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et accueilleront du stationnement longitudinal.

La rue Charles Péguy (nord-sud) intégrera une piste cyclable, débouchant au nord sur la rue Collière, inscrite au plan modes doux.

3° - Phasage

Le projet d'aménagement du quartier Joliot Curie a été conçu pour permettre une réalisation phasée des voies, réseaux et espaces publics, au fur et à mesure de la démolition et de la reconstruction des immeubles, par les opérateurs immobiliers, dont l'OPH du Rhône.

Une première phase de travaux doit être mise en œuvre pour assurer la desserte des logements en cours de construction par Rhône Saône Habitat (31 logements en accession sociale à la propriété) et l'OPH du Rhône (39 logements PLAI et PLUS et un commerce), au nord de la voie Joliot Curie.

Elle comprend :

- l'intervention sur la rue Joliot Curie, et la création du mail piéton sur sa frange nord,
- la voie nouvelle nord/sud.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour le financement des travaux de cette première phase opérationnelle.

Les autres voies seront réalisées au rythme de la construction des autres programmes de logements et feront l'objet de demandes d'individualisation complémentaires d'autorisations de programmes pour la réalisation des travaux.

En complément des travaux de cette première phase opérationnelle et compte tenu de l'intervention de la Communauté urbaine en site occupé (accès à l'école, aux chantiers en cours et aux bâtiments qui seront livrés quelques mois avant la livraison définitive de la voirie), il sera nécessaire de réaliser des travaux provisoires d'accès.

4° - Calendrier prévisionnel

Les travaux d'aménagements provisoires seront réalisés sous marchés à bons de commande de la voirie au 4° trimestre 2010.

Les travaux d'aménagements définitifs de la phase 1 seront réalisés de mai à novembre 2011.

5° - Montage financier

L'enveloppe prévisionnelle de l'ensemble de l'opération d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est estimée à 3 200 000 € HT, soit 3 827 200 € TTC.

Les réseaux humides qui seront réalisés par la direction de l'eau, sont estimés à :

- eaux usées : 350 000 € HT au titre du budget annexe de l'assainissement,
- eaux pluviales : 300 000 € HT, soit 358 800 € TTC au titre du budget principal,
- eau potable : 260 000 € TTC au titre du budget annexe de l'eau.

Ces aménagements seront intégralement financés par la Communauté urbaine de Lyon (l'éclairage public étant sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Mions).

Par délibération du Conseil du 2 mai 2007, l'opération a fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 562 253,34 € TTC, pour le financement de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage communautaire.

Cette individualisation d'autorisation de programme a déjà été engagée à hauteur de 287 000 € TTC. Il est nécessaire de conserver le reliquat de cette autorisation de programme pour la réalisation des travaux provisoires d'accès à l'école, aux logements et aux chantiers.

L'enveloppe financière prévisionnelle de la première phase de travaux d'aménagement, à réaliser par la Communauté urbaine a été estimée à 1 000 000 € TTC, répartis comme suit :

- 910 000 € TTC au titre du budget principal,
- 30 000 € HT au titre du budget annexe d'assainissement, pour les réseaux d'eau usée,
- 60 000 € TTC au titre du budget annexe de l'eau, pour les réseaux d'eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en œuvre des travaux de la première phase opérationnelle pour un coût estimé à 1 000 000 € TTC, correspondant aux tranches conditionnelles 1 et 2 du marché de maîtrise d'œuvre et des travaux provisoires d'accès, dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Joliot Curie à Mions dont le coût global prévisionnel est estimé à 3 827 200 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C-1 Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1449, individualisée le 2 mai 2007.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 000 000 € en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiements suivant :

- au budget principal :
 - . 710 000 € en 2011,
 - . 200 000 € en 2012,
- au budget annexe de l'assainissement : 30 000 € HT à prévoir en 2011,
- budget annexe de l'eau : 60 000 € TTC à prévoir en 2011.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 562 253,34 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.